

Charte Qualité pour la Bonne Réalisation des Études de Conception de Filières d'Assainissement Non Collectif

Liste des Bureaux d'Étude adhérents

31 août 2016

Avec le soutien
financier de



Le département de la Dordogne est situé à l’affleurement de plusieurs horizons géologiques différents. Par conséquent, la nature des sols peut varier d’une parcelle à l’autre voire au sein de la même parcelle.

En Assainissement Non Collectif (ANC) la filière de traitement doit être adaptée à la taille de l’habitation, à la surface disponible et à la nature des sols. Aussi, le Service Public d’Assainissement Collectif (SPANC) doit s’appuyer sur une étude de sol réalisée par un bureau d’études spécialisé afin de s’assurer du bien-fondé de la filière proposée et de la justification de son coût, l’impact financier pour l’usager pouvant être important.

Le Département de la Dordogne, en concertation avec l’Agence de l’Eau, les SPANC et les bureaux d’étude propose de mettre en application une Charte qualité disponible sur le site internet du Conseil départemental (www.dordogne.fr rubrique Environnement / Assainissement Non Collectif)

L’étude de conception à la parcelle consiste à trouver la meilleure adéquation entre le projet du maître d’ouvrage et les caractéristiques de la parcelle et de son environnement avec comme objectif premier, la protection de la santé publique, de la qualité des ressources en eau et le fonctionnement pérenne du système.

Le bureau d’études, par son adhésion volontaire, s’engage à :

- prendre en compte les souhaits des maîtres d’ouvrage tout en protégeant la santé publique et la salubrité
- disposer des assurances civiles et décennales nécessaires pour exercer sa mission,
- respecter la réglementation et les normes en vigueur,
- rechercher la solution optimale d’ANC d’un point de vue « technico-économique »,
- définir les caractéristiques du dispositif d’ANC le plus adapté à l’usage, à l’immeuble et à la parcelle,
- se tenir à disposition du SPANC afin de lui fournir toutes les informations et explications sur les études réalisées.

Le comité de suivi de la Charte a donc validé la liste de bureaux d’études adhérents à cette charte. Pour tout renseignement ou question éventuelle vous pouvez contacter le secrétariat de la Charte assuré par le service de l’Eau du Conseil départemental de la Dordogne au 05.53.02.56.11 ou b.aumetre@dordogne.fr

Bureau d'ÉTUDES	Représentant	Adresse	Coordonnées
AFGE	Yannis ARAGUAS	9 Rue Fauroux 33760 LUGASSON	05 57 84 07 87 06 80 33 97 41 afge.lugasson@free.fr
AL'Terre et Eau	Richard LANGLET	7 Impasse des Gravettes 24460 CHÂTEAU L'EVEQUE	06 16 21 76 96 rlanglet@free.fr
Aqualis	Guillaume MEYNARDIE	29 Avenue des Martyrs de la Libération 33700 MERIGNAC	05 56 13 68 77 06 25 03 34 76 info@aqualis-ees.fr
Assainiconseil	Alexis TOUSSAINT	10 allée des Girolles Le Clos de Renaurey 33290 LE PIAN MEDOC	06 60 30 13 64 toussaint@assainiconseil.fr
Cabinet Blanqui	Stéphane BLANQUI	6, place des Bergeronnettes 47300 VILLENEUVE SUR LOT Cedex	09 50 62 83 95 06 60 93 32 17 cabinetblanqui@free.fr
Conseils Etudes Environnement	Luc GABETTE	La Monnerie 87150 CUSSAC	05 55 70 98 87 cgabette@aol.com
GEOCCITANE	Patricia GAETANI-LISEO	Lieu-dit "Nouguié" 46500 LAVERGNE	05 65 34 25 12 06 63 40 07 71 geoccitane46@orange.fr
InfraConcept	David GOMEZ	Les Plaines 24170 BELVES	05 53 30 44 06 secretariat@infraconcept.fr
Odace Environnement	Mathieu SÉNÉCHAL	8 allée Isaac Newton 33650 MARTILLAC	06 99 61 15 10 contact@odace-environnement.com
Optisol	Georges MADELEINE	14 rue de Chandos 24700 MONTPON MENESTEROL	05 53 82 67 36 06 43 63 89 98 optisol.24@wanadoo.fr
SHE	Sarah BERTAUX	9 Boulevard Henri Jacquement Parc d'activités de Péri-Ouest 24430 MARSAC SUR L'ISLE	05 53 45 53 20 she@she.fr
Triscos	Jean-François TRISCOS	6 Rue de Couhins 33850 LEOGNAN	05 56 72 28 92 06 80 90 92 87 jf-triscos@libertysurf.fr